

Conseil communal du jeudi 20 décembre 2018 à 20h30

Vous êtes invité au conseil communal du jeudi 20 décembre 2018 à 20h30. Cette séance aura lieu dans la salle du conseil de la maison communale.

Ordre du jour

Séance publique

Secrétariat

1. Questions des conseillers

Les membres du conseil communal peuvent poser des questions en dehors des points d'ordre du jour du conseil. Les réponses seront données par le bourgmestre et échevins

Finances

2. Taxes sur la distribution des imprimés non adressés avec un caractère commercial et des produits assimilés: année d'imposition 2019

Pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 une taxe communale sera établie sur la diffusion des imprimés non adressés avec un caractère commercial et des produits assimilés. Il y a des tarifs différents en fonction du poids de l'imprimé.

3. Taxe sur les deuxièmes séjours: année d'imposition 2019

Pour l'année d'imposition 2019 une taxe communale sera établie sur les deuxièmes séjours. Cette taxe s'élève à 1.000 euros pour deuxième séjour.

4. Taxe sur les institutions de banque et financement: année d'imposition 2019

Une taxe communale de 400 euros sera prélevée sur les institutions de banque et financement pour l'année d'imposition 2019.

Affaires internes

5. Prise de connaissance modification plan pluriannuel 2014-2019, modification du budget 2018 nr. 2 et budget 2019 CPAS

Le conseil communal prend connaissance des décisions du conseil du CPAS concernant l'approbation de la modification du plan pluriannuel nr. 2 et le budget 2019.

Affaires de territoire

6. INFRA, renouvellement du réseau d'électricité Bies-Veurzerveld-Cruzberg, financement de la mise des câbles d'éclairage public souterrain

Infrac est en train de remplacer les liaisons entre Fouron-Saint-Martin et Teuven. Près de ces travaux les câbles seront mis souterrain à Veurzerveld. Avec la participation financière de la commune, les câbles restants de l'éclairage public peuvent également être mis souterrain. Ces travaux peuvent être financés par la commune par les droits de tirage chez Infrac. Il est demandé au conseil communal de donner son approbation.

7. Établissement du plan de gestion des paysages protégés: Altenbroek et la Vallée de la Voer et environs dans les Fourons et Vallée de la Gulp et environs dans les Fourons

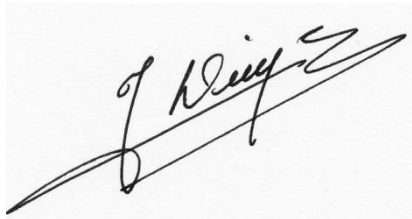
Une procédure pour les paysages protégés Altenbroek et Vallée de la Voer et environs dans les Fourons et Vallée de la Gulp et environs dans les Fourons (Teuven et Remersdaal) se déroule momentanément. Si cette protection devient définitive (probablement au plus tard le 9 janvier) la commune doit rédiger un plan de gestion pour ces paysages. La commune peut recevoir une subvention de 20000 euros par paysage pour ces plans à condition que la demande sera encore introduite en 2019. Regionaal Landschap Haspengouw en Voeren est le mieux situé pour poursuivre l'élaboration de ce plan parce qu'ils étaient déjà impliqués dans plusieurs projets à Fourons et possèdent en plus des connaissances approfondies.

Police

8. Budget de police 2019

Après discussion dans la commission des budgets et le collège de police le 12 décembre 2018, le budget de police est présenté au conseil communal pour approbation. Le service général se termine avec un résultat positif de 380.781 euros et le service extraordinaire avec 19.186 euros. La contribution communale s'élève à 240.000 euros.

Meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Duijsens', written over a horizontal line.

Jean Duijsens

Président